

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

---

Conseillers en exercice : 65  
Reçu en Préfecture le : 30/03/2022  
ID Télétransmission : 033-213300635-20220329-123884-DE-1-1

**Séance du mardi 29 mars  
2022  
D-2022/80**

Date de mise en ligne :

certifié exact,

**Aujourd'hui 29 mars 2022, à 14h09,**

le Conseil Municipal de la Ville de Bordeaux s'est réuni à Bordeaux, sous la présidence de

**Monsieur Pierre HURMIC - Maire**

Sauf de 17h35 à 17h55 Madame Claudine BICHET

### **Etaient Présents :**

Monsieur Pierre HURMIC, Madame Claudine BICHET, Monsieur Stéphane PFEIFFER, Madame Camille CHOPLIN, Monsieur Didier JEANJEAN, Madame Delphine JAMET, Monsieur Amine SMIHI, Madame Sylvie SCHMITT, Monsieur Dimitri BOUTLEUX, Madame Nadia SAADI, Monsieur Bernard G BLANC, Madame Céline PAPIN, Monsieur Olivier CAZAUX, Madame Pascale BOUSQUET-PITT, Monsieur Olivier ESCOTS, Madame Fannie LE BOULANGER, Monsieur Vincent MAURIN, Madame Sylvie JUSTOME, Monsieur Dominique BOUISSON, Madame Sandrine JACOTOT, Monsieur Laurent GUILLEMIN, Madame Françoise FREMY, Madame Tiphaine ARDOUIN, Madame Marie-Claude NOEL, Monsieur Didier CUGY, Madame Véronique GARCIA, Monsieur Patrick PAPADATO, Madame Pascale ROUX, Madame Isabelle ACCOCEBERRY, Madame Isabelle FAURE, Monsieur Francis FEYTOUT, Madame Eve DEMANGE, Monsieur Maxime GHESQUIERE, Monsieur Matthieu MANGIN, Monsieur Guillaume MARI, Madame Marie-Julie POULAT, Monsieur Jean-Baptiste THONY, Monsieur Radouane-Cyrille JABER, Monsieur Stéphane GOMOT, Monsieur Marc ETCHEVERRY, Madame Béatrice SABOURET, Monsieur Pierre De Gaétan NJIKAM MOULIOM, Madame Nathalie DELATTRE, Monsieur Nicolas FLORIAN, Madame Alexandra SIARRI, Madame Anne FAHMY, Madame Géraldine AMOUROUX, Monsieur Marik FETOUH, Monsieur Aziz SKALLI, Monsieur Thomas CAZENAVE, Madame Catherine FABRE, Monsieur Fabien ROBERT, Monsieur Guillaume CHABAN-DELMAS, Monsieur Nicolas PEREIRA, Madame Evelyne CERVANTES-DESCUBES, Monsieur Philippe POUTOU, Madame Myriam ECKERT, Monsieur Bernard-Louis BLANC, Madame Véronique SEYRAL,

Monsieur Bernard-Louis BLANC présent à partir de 14h34, Madame Nathalie DELATTRE présente à partir de 14h37, Monsieur Nicolas PEREIRA présent à partir de 14h37,

### **Excusés :**

Monsieur Mathieu HAZOUARD, Madame Harmonie LECERF MEUNIER, Monsieur Baptiste MAURIN, Madame Brigitte BLOCH, Madame Servane CRUSSIÈRE, Madame Charlee DA TOS,

## **Subventions de fonctionnement Schéma Local Animation Vie Sociale - Programmation 2022. Autorisation. Décision**

Madame Camille CHOPLIN, Adjointe au Maire, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Dans le Cadre de la Convention Territoriale Globale (CTG), la ville de Bordeaux et la CAF coordonnent l'ensemble des associations de bordeaux agréées « Centre Social » ou « Espace de Vie Sociale ».

Ces 25 associations constituent un réseau de partenaires premiers des politiques de cohésion sociale et leur répartition sur l'ensemble des quartiers offre un maillage efficace.

Acteurs généralistes de leur quartier, les centres sociaux et les espaces de vie sociale sont à la fois des accompagnateurs d'initiatives d'habitants et offrent aussi, selon leur projet associatif, une offre de loisirs, culture, d'animation et de solidarité.

La base d'un agrément est l'accueil de tous, avec une attention particulière aux plus fragiles, une offre d'animation locale, la facilitation et l'accompagnement d'initiales d'habitants, et un projet en direction des familles du quartier.

Toujours dans le cadre de la CTG nous avons synchronisé le renouvellement de tous les agréments en 2019. Ceci a permis aux structures voisines de renouveler leur diagnostic local partagé et de bien articuler les interactions et complémentarités.  
Les agréments en cours seront renouvelés en 2023.

La présente délibération porte les subventions de fonctionnement de toutes les structures agréées de la ville de Bordeaux hors celles de l'association des centres d'animations de Bordeaux qui regroupe à elle seule 10 centres sociaux agréés.  
Les subventions versées aux Centres d'animations de bordeaux sont portées par d'autres délibérations relatives au Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens mis en place avec cette association.

Les subventions de fonctionnement des centres sociaux et des espaces de vie sociale servent à financer leur « fonction socle ». Elles sont ensuite complétées par d'autres financements en fonction des activités développées selon les besoins des quartiers et des projets associatifs

Le détail de chaque subvention est listé dans le tableau récapitulatif en annexe.

**L'ensemble des subventions présentées dans cette délibération représente un total de 1 111 000 €.**

Ces sommes seront prélevées sur la ligne budgétaire prévue à cet effet au budget primitif 2022, fonction 420 compte 65748.

Je vous propose, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire :

- à attribuer aux organismes cités les sommes d'un montant total de **1 111 000 €** réparties comme indiqué dans le tableau,
- à faire procéder au versement de ces sommes au crédit de ces organismes, compte 65748
- à signer les conventions de partenariat afférentes à ces engagements.

## **ADOpte A L'UNANIMITE**

NON PARTICIPATION AU VOTE DE Monsieur Vincent MAURIN

Fait et Délibéré à Bordeaux, le 29 mars 2022

P/EXPEDITION CONFORME,

**Madame Camille CHOPLIN**

2022			
Thématique	Porteur	Montant	Acompte 75%
Animation sociale et vie locale	AMICALE DES ETABLISSEMENTS SCOLAIRES LAIQUES DE BACALAN	52 000 €	36 000 €
Animation sociale et vie locale	ASTROLABE	50 000 €	37 500 €
Animation sociale et vie locale	CENTRE SOCIAL ET FAMILIAL BORDEAUX NORD	210 000 €	150 000 €
Animation sociale et vie locale	FOYER FRATERNEL	180 000 €	128 250 €
Animation sociale et vie locale	GP INTENCITE CENTRE SOCIAL ET CULTUREL DU GRAND PARC	204 000 €	145 500 €
Animation sociale et vie locale	Le Tauzin	9 000 €	6 750 €
Animation sociale et vie locale	L'EPICERIE	25 000 €	18 750 €
Animation sociale et vie locale	LES P'TITS GRATTEURS	6 000 €	4 500 €
Animation sociale et vie locale	MAISON DES JEUNES ET DE LA CULTURE CENTRE DE LOISIRS DES DEUX VILLES - MJC CL2V	145 000 €	108 750 €
Animation sociale et vie locale	PROMOFEMMES SAINT MICHEL	42 000 €	30 000 €
Animation sociale et vie locale	RESEAU PAUL BERT CENTRE SOCIAL ET CULTUREL	150 000 €	112 500 €
Animation sociale et vie locale	YAKAFAUCON	20 000 €	15 000 €
Animation sociale et vie locale	LE KFE DES FAMILLES	18 000 €	12 750 €
TOTAL		<b>1 111 000,00 €</b>	<b>806 250,00 €</b>

<b>AIDES ATTRIBUEES AUX ORGANISMES EN 2020</b>	
<b>NOM DES BENEFICIAIRES</b>	<b>PRESTATIONS EN NATURE VALORISEES en €</b>
ASTROLABE	13 621,52 €
CENTRE SOCIAL ET FAMILIAL BORDEAUX NORD	35 048,49 €
FOYER FRATERNEL	4 657,96 €
GP INTENCITE	1 534,80 €
LE TAUZIN	109 610,30 €
L'EPICERIE	107,00 €
LES P'TITS GRATTEURS	1 925,00 €
MJC CL2V	3 372,08 €